



## CAHIER D'ACTEUR

### *L'électricité, vecteur de solidarité !*

Il est parfois très utile de regarder un peu en arrière, avec toutefois la sagesse de faire en sorte que la surface du « rétroviseur » ne dépasse pas celle du « pare-brise » !

Dans le domaine énergétique, ce « regard en arrière » est bien nécessaire, tant les investissements ont été considérables et doivent avoir été réalisés pour un « temps long ».

Dans nos pays « développés », l'électricité est devenue un bien vital, étant présent dans toutes les activités des citoyens et pour le fonctionnement du monde économique.

Le besoin en électricité dépasse même celui de l'eau car, sans électricité il n'y a plus d'eau dans nos villes !

Ainsi, le prix de l'électricité devient un facteur premier pour le développement économique et la lutte contre la précarité.

### *Un système électrique centralisé, pour un prix du kWh identique pour TOUS.*

En 60 ans, la France a bâti un système électrique très centralisé, basé sur des réseaux de Grands Transport d'Énergie (lignes à 400 kV et 225 kV), interconnectés régionalement, puis interconnectés avec les pays limitrophes européens. Tout ce « système électrique » s'est construit à partir de Centrales de production de grandes puissances, implantées sur des territoires favorables (Hydraulique de hautes montagnes, nucléaire sur les grands fleuves ou en bord de mer).

Cette organisation centralisée de la production d'électricité avait pour objectif de fournir à tous les français une énergie peu chère et au même prix pour TOUS, en rendant solidaires tous les moyens de production de l'hexagone



Le Groupement d'Analyse et d'Études de Loire Atlantique est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

La section de la Presqu'île Guérande cible ses études sur l'énergie et les questions concernant le fluvial et le maritime.

- Le travail d'études est effectué directement par ses membres.
- Les communications sur les travaux de la Section sont effectuées par tous les moyens légaux à sa convenance.
- Sa mission s'exerce dans un apolitisme total, en dehors de tout but lucratif et dans le souci de servir l'intérêt général.

La nouvelle Loi de « Transition énergétique pour la croissance verte » veut changer le concept, avec pour objectif annoncé : favoriser les « territoires à énergie positive » (production = consommation) ! Le développement des Energies Renouvelables (ENR) décentralisées est l'autre ambition.

C'est un changement de logiciel considérable qui a des conséquences financières extrêmement lourdes. Cette nouvelle impulsion est très portée par le courant libéral, où la concurrence serait la « clé », pour un meilleur service aux clients.

La volonté de développer des ENR (éolien et solaire) conduit à la création de nouvelles sources de production d'électricité, disséminées sur le territoire, et la construction de nouveaux réseaux pour les raccordements de celles-ci.

L'intermittence et la fluctuation de la production de ces ENR (la nuit = pas de solaire ; sans vent = pas d'éolien), imposent des productions fossiles supplémentaires à démarrage rapide, afin de maintenir l'équilibre « production/consommation ». Le stockage de l'énergie en grandes puissances n'est pas encore pour les prochaines années.

Tout ceci impose des dépenses supplémentaires très importantes.

Les conséquences du développement des ENR sur le territoire français sont déjà significatives, en terme de prix du kWh, mais sans grand changement en ce qui concerne les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) !...

Les prévisions de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) pour 2018, donnent un chiffrage de dépenses de 7.938 milliards d'euros, dont 69% pour les ENR !

Ces dépenses supplémentaires sont « normalement » prises en charge par la taxe CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) qui s'applique sur le prix du kWh...hors taxes.

En 2017, cette taxe CSPE représente 22.5€/MWh. C'est considérable ! On peut rappeler ici, que la Loi NOME (tarifs ARENH) impose EDF à vendre 25% de sa production issue du parc nucléaire à ses concurrents, au prix de 42€/MWh.... Le taux de la CSPE représente plus de la moitié de ce prix !

Ce sont TOUS les utilisateurs d'électricité qui payent cette taxe CSPE.....

## **« Le coût de l'énergie : un atout à préserver ! »**

Nous reprenons ici le Titre d'un chapitre du document de Louis GALLOIS : « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », texte remis le 5 novembre 2012 au Premier Ministre de l'époque, M. Jean-Marc Ayrault. Ce texte rappelait que le « **faible coût de l'énergie, comparé aux autres pays européens, est un atout pour l'industrie française** » et « **Dans la transition énergétique qui s'engage, il est essentiel que cet atout, lié au développement de la filière électrique, ne soit pas perdu**».... « **le développement des énergies renouvelables....devront s'insérer dans le mix énergétique, dans des conditions qui ne renchérissent pas le coût de l'énergie...** » |

Tout ceci reste toujours vrai et l'Etat devrait tout faire pour maintenir l'énergie électrique à un faible coût.

Or, tous les ans le prix du kWh ne fait qu'augmenter, à cause de ces taxes qui financent un développement « forcée » des ENR.

La production d'électricité en France ne représente que 6% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Si l'objectif de la Loi est de diminuer ces émissions, les principaux efforts et les financements devraient se porter sur les économies d'énergie, les transports et le chauffage des bâtiments qui émettent la majorité de ces GES !

## La nécessaire solidarité des territoires

La Loi de « Transition Énergétique pour la croissance verte », dans son Article L-100 – 2, préconise, au paragraphe 9, le développement de « territoires à énergie positive », c'est-à-dire des territoires qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale.

Comme nous l'avons dit plus haut, ceci va à l'inverse du « Système Electrique » que la France a mis en place depuis plus de 60 ans. Cette organisation « ancienne » a permis la valorisation de régions potentiellement riches en possibilités de productions électriques de grandes puissances, afin d'alimenter l'ensemble des territoires : c'est une solidarité territoriale !

Notre région Ouest bénéficie très largement de cet apport électrique d'autres régions. Les « Pays de la Loire » et « La Bretagne » sont particulièrement déficitaires en production électrique et « s'appuient » sur ses voisins pour son alimentation énergétique : il n'y a rien de mauvais en cela, dès lors que l'énergie partagée est moins chère !

Dès l'an 2000, la grande vague de la « concurrence » s'est emparée de l'Europe et le « chacun pour soi » devient maintenant la ligne de conduite des citoyens. Chaque commune, comme chaque personne, veut trouver une électricité la moins chère possible, sans se soucier de son voisin ou de celui qui habite au fin fond d'une vallée bien isolée !

Les Grands Réseaux de Transport d'Énergie ont été construits pour diffuser, sur tout le territoire national, l'énergie électrique produite par des Centres de production, peu nombreux et de grandes puissances. La solidarité nationale et l'économie ont toujours été les fondements du « Système électrique français ». Il serait sage d'en conserver l'organisation générale, en privilégiant cette solidarité électrique entre régions.

## La lutte contre la précarité impose une énergie électrique peu chère

La Loi de « Transition énergétique pour la croissance verte », dans son Article premier (L-100-1), nous dit ceci:

**La politique énergétique :**

- **Garantit la cohésion sociale et territoriale, en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie électrique, sans coût excessif au regard de leurs ressources.**
- **Lutte contre la précarité énergétique.**

Ainsi, la baisse du prix du kWh devrait être une priorité de l'Etat, compte tenu des progrès technologiques obtenus ces dernières années.

Les techniques de productions du nucléaire, de l'hydraulique et du thermique sont industriellement très matures. On annonce que les techniques de l'éolien et du solaire sont, eux aussi, quasiment matures. Dans ces conditions, les prix de l'électricité devraient se stabiliser à la baisse, avec un tarif identique pour TOUS.

La fourniture de l'électricité à chaque foyer est un service vital.

L'électricité n'est pas un fluide, comme peut l'être le gaz ou l'eau, la fourniture d'électricité est UN SERVICE !

Celle-ci fournit à la « porte » de chaque utilisateur un « **potentiel électrique** » qui permet : d'allumer une lampe, de faire tourner un moteur ou d'ouvrir un ordinateur...

Ce SERVICE n'est ni « vert », ni « noir », il est le résultat de toutes les productions d'électricité mises en commun.

Bien sûr, chacun peut s'extraire de cette solidarité et produire « son service », il devient alors autonome et s'éloigne de la solidarité nationale.....

Mais, dans une « économie de sagesse », le service partagé est toujours le moins cher.

Les « *Bons énergie* » ou autres « *Chèques énergie* » ne répondent pas à la question de précarité : toute personne devrait pouvoir vivre de son travail, sans avoir besoin d'une aide pour disposer de ce bien essentiel qu'est l'électricité.

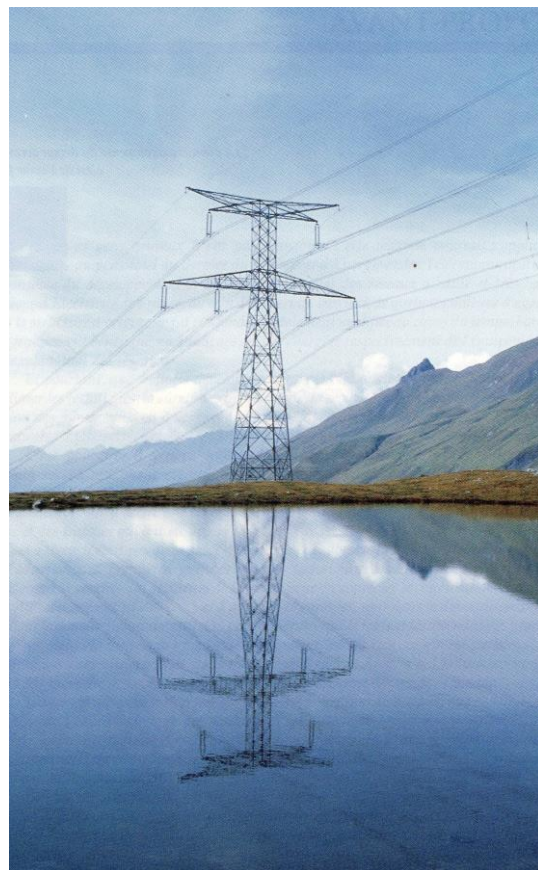
## ***L'Etat, régulateur du SERVICE de l'électricité***

L'Etat a un rôle premier pour réguler les tarifs de l'électricité, afin que le coût de cette énergie reste faible.

Il doit aussi tout faire pour limiter les « profits » dans le commerce de cette électricité qui doit rester un SERVICE, pour le développement de TOUS.

Compte tenu de la place de l'électricité dans la vie des Hommes, toute diminution du prix du kWh doit devenir un « bien commun » et rester au bénéfice de TOUS.

La protection de la planète passe d'abord par la protection de ses habitants.....



RTE (Réseau de Transport d'Electricité), propriétaire du Grand Réseau de Transport, assure la sûreté d'alimentation du pays en électricité, c'est-à-dire l'équilibre permanent entre consommation et production d'énergie électrique.